

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

Website: www.africa-union.org

SC14812 – 133/17/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7 – 12 juin 2015

Johannesburg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/896(XXVII)

Original: Anglais

**CONCLUSIONS DE LA REUNION DU COREP TENUE LE 2 AVRIL
SUR LA SEANCE DE REFLEXION SUR LE PROJET DE NOTE
CONCEPTUELLE RELATIVE AU THEME POUR 2015 ANNEE
DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DU
DEVELOPPEMENT EN VUE DE LA REALISATION
DE L'AGENDA 2063 DE L'AFRIQUE**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

Website: www.africa-union.org

REUNION DU COMITE DES
REPRESENTANTS PERMANENTS

2 AVRIL 2015

ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

PRC/Draft/Rpt.1(3-2015)

PROJET DE RAPPORT

**PROJET DE RAPPORT DE LA REUNION
DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (COREP)
TENUE LE 2 AVRIL 2015**

I. INTRODUCTION

1. Le Comité des Représentants permanents (COREP) s'est réuni le 2 avril 2015 à 10 heures à Medium Conference Hall au nouveau Centre de conférence de la Commission de l'UA, sous la présidence de S.E Albert Ranganai Chimbindi, Ambassadeur de la République du Zimbabwe et Président du COREP.

II. PARTICIPATION

2. Ont assisté à la réunion quarante et un (41) Etats membres. La liste des pays qui y ont participé est jointe en annexe 1 au présent rapport.

III. DEBAT

Point 1: Allocution d'ouverture

3. Dans son discours d'ouverture, le Président du COREP a félicité le gouvernement et le peuple du Nigeria de la tenue d'une élection pacifique, démocratique et réussie. Il a également rendu hommage aux victimes de l'attentat terroriste contre l'Université de Garissa au Kenya le 1^{er} avril 2015 qu'il a vigoureusement condamné.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour proposé a été adopté avec des amendements comme suit:

- (i) Allocutions d'ouverture;
- (ii) Adoption de l'ordre du jour;
- (iii) Examen du projet de note conceptuelle sur le thème du Sommet "*Année de l'autonomisation des femmes et développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique*";
- (iv) Examen du projet d'ordre du jour et du programme des événements des réunions du 25^e Sommet qui se tiendra en Afrique du Sud du 7 au 15 Juin 2015;
- (v) Questions diverses.

Point 3: Examen du projet de note conceptuelle sur le thème du Sommet "*Année de l'autonomisation des femmes et développement en vue de la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Afrique*"

5. Le rapport a été présenté par le directeur par intérim de la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission qui a mis l'accent sur les points suivants:

- les activités menées par la Commission sur le thème;
- les six domaines prioritaires sur lesquels les États membres devraient prendre des mesures;
- en 2015, l'accent doit être placé sur l'inclusion financière des femmes dans le cadre de l'autonomisation, plus particulièrement sur l'agro-industrie et l'introduction de l'innovation technologique dans l'agriculture;
- les résultats attendus de toutes les activités entreprises ou à entreprendre;
- la nécessité d'une représentation qualitative des femmes dans les différents secteurs de la vie publique.

6. Suite à la présentation de la note conceptuelle, les membres du COREP ont fait les commentaires et observations suivants:

- (i) Il est nécessaire d'identifier l'écart entre les instruments existants sur le genre et leur mise en œuvre effective.
- (ii) Il importe d'analyser les contraintes qui entravent la réalisation des progrès.
- (iii) Quel est le critère de mesure à la fin de l'année?
- (iv) Quels sont les indicateurs de performance nous permettant de définir nos réalisations?
- (v) Il est nécessaire d'établir un calendrier précis d'activités/événements qui montre notre position.
- (vi) La note conceptuelle n'indique pas ce qui a été fait pour l'autonomisation des femmes dans les États membres.
- (vii) Il convient d'inclure le paragraphe 3 de la note conceptuelle dans le protocole sur le droit et le bien-être de l'enfant.
- (viii) Il est nécessaire d'indiquer que la Commission de l'UA est en train de renforcer ses capacités dans le domaine de la reconstruction post-conflit.

- (ix) La propriété foncière doit être incluse dans les résultats attendus.
- (x) Il est nécessaire de créer une base de données sur les progrès réalisés en matière de meilleures pratiques qui peuvent être partagées.
- (xi) Le format des rapports sur l'autonomisation des femmes doit être révisé.
- (xii) Les États membres et les CER doivent être exhortés à fixer des objectifs spécifiques qui sont mesurables à la fin de l'année.
- (xiii) Le rapport ne tient pas compte des dimensions culturelles et religieuses qui entravent les progrès en vue de l'autonomisation des femmes.
- (xiv) Des campagnes de sensibilisation médiatiques visant à changer les pratiques culturelles existantes doivent être organisées.
- (xv) Il est nécessaire de discuter du rôle des hommes dans l'autonomisation des femmes.
- (xvi) Il est en outre nécessaire de faire le bilan des progrès accomplis jusqu'ici.
- (xvii) Les réunions et débats théoriques doivent être évités, c'est le moment de l'action concrète.
- (xviii) La Commission de l'UA doit proposer une matrice des mesures qui ont été entreprises pour l'autonomisation des femmes pour permettre de comparer la situation dans les différents pays.
- (xix) L'éducation de la petite fille doit être assurée si l'on veut réaliser l'autonomisation des femmes.
- (xx) La violence à l'égard des femmes fait partie des contraintes, y compris les mutilations génitales féminines.
- (xxi) Le président de la Commission de l'UA doit dépêcher des envoyés spéciaux dans les États membres qui n'ont pas atteint les objectifs.
- (xxii) Les femmes doivent s'unir pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.
- (xxiii) Le budget alloué à certaines des activités semble trop faible. Quels sont les critères utilisés dans l'allocation de fonds pour les diverses activités?

7. Le directeur par intérim de la Direction Femmes, Genre et Développement de la Commission a fourni des éclaircissements suivants:

- (i) la volonté politique est cruciale. Certains des États membres n'ont pas ratifié les instruments;
- (ii) concernant la coordination, il est nécessaire de sensibiliser les États membres au moyen d'une stratégie efficace de communication;
- (iii) la Commission de l'UA a commencé la mise en place d'une base de données, mais à ce jour, seuls 12 États membres ont fourni des données;
- (iv) s'agissant des rapports, seuls 15 pays ont produit un rapport sur la Déclaration solennelle en 2014;
- (v) l'autonomisation économique est traitée dans le cadre de l'inclusion financière et de l'agriculture;
- (vi) il est nécessaire de changer de mentalité pour relever les défis culturels et religieux;
- (vii) la direction Femmes, Genre et Développement de la Commission travaille actuellement sur une matrice révisée détaillée qui sera partagée avec les États membres en temps opportun;
- (viii) le thème de la réunion de la Commission de la condition de la femme (CSW) qui a eu à New York, a été l'éducation de la petite fille;
- (ix) une stratégie conjointe, en collaboration avec le FNUAP, est en cours d'élaboration sur la violence contre les femmes;
- (x) s'agissant du budget, la direction Femmes, Genre et Développement de la Commission n'a reçu que 63.000 dollars pour mener des activités sur ce thème;
- (xi) en ce qui concerne le renforcement des capacités, il existe des programmes avec les partenaires, par exemple avec la Turquie, sur le développement des capacités des femmes entrepreneurs.

8. En conclusion, le COREP:

- (i) prend note de la présentation par la Commission du projet de note conceptuelle sur le thème de l'année 2015, y compris les objectifs, les thèmes et sous-thèmes, les activités, les priorités et les résultats attendus ainsi que la feuille de route connexe, les calendriers et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du thème;

- (ii) apprécie les divers instruments et cadres mis en place, y compris la Décennie de la femme africaine et la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique (DSEGA) et souligne la nécessité pour les États membres de manifester une volonté politique plus déterminée à les appliquer et à évaluer les progrès en termes concrets, en utilisant des indicateurs et des critères spécifiques conformément à ladite feuille de route et du calendrier d'exécution; à cet égard, il charge la Commission de consulter davantage les États membres en vue de réfléchir, avec des données statistiques spécifiques, sur les progrès réalisés à ce jour aux niveaux national, régional et continental;
- (iii) souligne la nécessité pour la Commission de rationaliser les activités et les réunions prévues dans la note conceptuelle en mettant davantage l'accent sur les résultats;
- (iv) demande à la Commission de revoir le format des rapports pour permettre aux États membres d'établir des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle de façon plus détaillée et substantielle en évitant la simple rhétorique;
- (v) invite les États membres, les CER et la Commission de l'UA à proposer des objectifs spécifiques pour l'année 2015 afin de faciliter l'examen des résultats obtenus à la fin de l'année, en termes concrets;
- (vi) souligne l'importance d'une bonne stratégie de communication pour les États membres et d'autres parties prenantes, y compris leur sensibilisation au maintien et à la promotion des valeurs positives, en tenant compte de la situation particulière des pratiques sociales et religieuses existantes, en vue d'accélérer la transformation socioéconomique du continent qui comprendrait la pleine intégration et l'autonomisation des femmes dans ce processus, conformément aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Point 4: Examen du projet d'ordre du jour et du programme des événements des réunions du 25^e Sommet prévu en Afrique du Sud du 7 au 15 Juin 2015

9. Le projet d'ordre du jour et le programme des événements du Sommet ont été présenté par le Secrétaire général de la Commission.

10. A l'issue de la présentation, les membres du COREP ont fait les commentaires et observations suivants:

- (i) les membres du COREP ont besoin d'avoir du temps pour lire les documents et consulter leurs capitales avant de se réunir de nouveau le

15 avril 2015 pour un examen approfondi. Entre temps, les délégations peuvent indiquer tous les amendements à apporter aux documents;

- (ii) une réunion ministérielle doit être convoquée à Addis-Abeba pour examiner la question relatives aux sources alternatives de financement de l'UA qui doit être inclusive;
- (iii) des détails doivent être fournis sur la 2^e Retraite ministérielle, pour laquelle les invitations n'ont pas encore été reçus;
- (iv) le nombre des événements parallèles doit être réduit;
- (v) le contenu du point sur la rationalisation du Sommet doit être précisé;
- (vi) les documents de travail sur les questions stratégiques à examiner à huis clos doivent être distribués dès que possible;
- (vii) Il se peut que la réunion du Comité ministériel sur les contributions en Afrique du Sud n'examine pas la question des sources alternatives de financement.

11. Le Secrétaire général a fourni les clarifications suivantes:

- (i) bonne note des commentaires et observations pertinents a été prise;
- (ii) les lettres d'invitation à la 2^e retraite ministérielle ont été préparées et expédiées;
- (iii) une délégation de l'Afrique du Sud viendra à Addis-Abeba pour informer le COREP des préparatifs du Sommet de juin 2015 durant la réunion du 15 avril 2015.

12. En conclusion, le COREP:

- (i) prend note du projet d'ordre du jour et du programme des événements;
- (ii) exhorte la Commission à envoyer les lettres d'invitation à la 2^e retraite ministérielle dès que possible;
- (iii) décide d'examiner en détail le projet d'ordre du jour et de programme des événements du Sommet à sa réunion le 15 avril 2015 afin d'avoir le temps pour des consultations plus poussées;
- (iv) demande à la Commission de l'UA de distribuer la liste des nouveaux membres des sous-comités du COREP.

Point 5: Questions diverses

13. Seule une question a été examinée au titre de ce point: un exposé du Représentant permanent du Burundi.

14. L'Ambassadeur de la République du Burundi et Représentant permanent auprès de l'UA, S.E M. Alain Aimé Nyamitwe a informé le COREP des inondations catastrophiques qui ont touché son pays entraînant pertes en vies humaines et en matériels pour lesquels le pays sollicite une assistance. Il a ajouté qu'une note verbale à cet effet sera envoyée en temps opportun.

15. En conclusion, le COREP:

- (i) prend note de l'exposé;
- (ii) exprime ses condoléances au gouvernement et peuple du Burundi pour les pertes en vies humaines à la suite de l'inondation;
- (iii) exhorte le Burundi à envoyer une note verbale pour informer officiellement les États membres.

**LISTE DES PAYS QUI ONT PARTICIPÉ À LA RÉUNION DU COREP,
TENUE LE 2 AVRIL 2015**

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Algérie | 22. Mali |
| 2. Angola | 23. Mauritanie |
| 3. Bénin | 24. Maurice |
| 4. Botswana | 25. Mozambique |
| 5. Burundi | 26. Niger |
| 6. Cameroun | 27. République arabe Sahraouie |
| 7. Tchad | démocratique |
| 8. Comores | 28. Sénégal |
| 9. Côte d'Ivoire | 29. Seychelles |
| 10. République Démocratique du Congo | 30. Sierra Léone |
| 11. Djibouti | 31. Afrique du Sud |
| 12. Guinée équatoriale | 32. Soudan du Sud |
| 13. Erythrée | 33. Soudan |
| 14. Ethiopie | 34. Swaziland |
| 15. Gabon | 35. Tanzanie |
| 16. Ghana | 36. La Gambie |
| 17. Kenya | 37. Togo |
| 18. Lesotho | 38. Tunisie |
| 19. Liberia | 39. Ouganda |
| 20. Libye | 40. Zambie |
| 21. Malawi | 41. Zimbabwe |

2015

Conclusions of the meeting of the PRC
held on 2 April 2015 on the
brainstorming on the draft concept note
on the theme for 2015 “year of women
empowerment and development
towards Africa’s agenda 2063”

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4720>

Downloaded from African Union Common Repository